Lettre ouverte des créateurs et créatrices aux organismes de gestion collective (SACEM, SACD, SCAM, ADAGP)

« Pour la reconnaissance du scandale Agessa »

À l'attention des directions des organismes de gestion collective,
Aux membres de leurs conseils d'administration,
Et à tous ceux qui, comme nous, créent, diffusent, racontent, composent, filment.

Madame, Monsieur,

Nous, créateurs et créatrices, vos sociétaires, apprenons avec consternation que vos organismes ont participé, directement ou indirectement, au **lobbying en faveur de l'article 5 du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2026 du gouvernement.**

Ce texte, soutenu par un communiqué envoyé à l'Assemblée Nationale prétendant parler au nom de « l'intérêt général », réduit la mobilisation inédite des artistes-auteurs à l'action d'une soi-disant « minorité » ou de « coquilles vides ». Avez-vous conscience que derrière cette mobilisation se trouvent également vos sociétaires ? Ou bien les partenaires créatifs, collègues d'ateliers, voisins de festivals de vos sociétaires ? C'est de nos vies, et de celles de nos pairs, qu'il s'agit aujourd'hui.

Comment parler de majorité ou de minorité, alors que nous sommes la seule profession privée d'élections professionnelles et d'un dialogue social conforme au droit du travail ? Comment parler de majorité et minorité, alors que jamais les organismes de gestion collective n'ont consulté l'ensemble des sociétaires sur cette question ?

Aujourd'hui, nous faisons le constat de **40 années d'un scandale institutionnel, un scandale sans équivalent dans le monde de la culture.**

Un scandale social que vous ne pouvez ignorer

Pendant plus de 40 ans, l'AGESSA - dont vous avez été pour certains les fondateurs ou partie prenante au conseil d'administration - a **privé environ 190 000 auteurs et autrices de leurs droits à la retraite**, alors même que le contraire leur était indiqué.

La **Cour des comptes**, le **Défenseur des droits**, **le rapport Racine** et plusieurs **inspections ministérielles** ont reconnu la gravité des manquements de l'Agessa / SSAA : infraction du code de la sécurité sociale, absence de recouvrement, défaut d'affiliation, gouvernance défaillante, systèmes informatiques obsolètes, comptes non certifiés, absence de contrôle,

loyer à 600 000 euros par an, etc. Les enquêtes d'investigation se multiplient pour mettre au jour l'ampleur du scandale : Le Monde, Libération, Actualitté, etc.

Le récit mis en place visant à faire croire aux artistes-auteurs et autrices que tout cela était « de leur faute » ne tient plus. Il est temps de replacer les responsabilités aux bons endroits.

L'article 5 du PLFSS que vous soutenez **entérine la survie de cette même structure** - rebaptisée SSAA - en la désignant « interlocuteur des artistes-auteurs auprès des pouvoirs publics » et "organisme de consultation obligatoire pour toute législation concernant les artistes-auteurs". Il supprime la commission d'action sociale pour les plus précaires, supprime les commissions professionnelles et maintient un système **exclu du droit commun, sans élection, sans transparence, sans légitimité démocratique.** Personne ne souhaite la « liquidation » de la SSAA mais simplement qu'elle cesse d'assurer la gouvernance de notre régime de sécurité sociale.

La SSAA, c'est toujours l'AGESSA

C'est bien la SSAA qui est appelée en procès face aux créateurs et créatrices lésés. Ce sont toujours les fondateurs de l'Agessa à l'assemblée générale de la SSAA. Ce sont toujours les mêmes défaillances de pilotage qui demeurent encore en 2025.

Il y a quelques mois encore, cette association s'est vue maintenir son agrément, malgré l'alarme de la Cour des compte sur les faits suivants :

- Des **dizaines de milliers d'auteurs** privés de trimestres de retraite
- Des **contentieux** avec des **artistes-auteurs et autrices**
- **L'argent de la sécurité sociale** utilisé pour **attaquer en appel les artistes-auteurs et autrices** ayant obtenu condamnation de l'association
- Manque de transmission des **données nécessaires à la CNAV**
- Absence de **certification des comptes** encore une fois,
- Une **indemnité de 300 000 euros** octroyée à son directeur jugé fautif, pendant que les artistes-auteurs doivent eux-mêmes racheter leurs trimestres à leurs frais au prix de démarches quasi-impossibles.

Et c'est cette association, mise en cause par la Cour des comptes qui a recommandé le **retrait de son agrément**, que vous choisissez de défendre au détriment de l'intérêt général. Rappelons ce qu'est l'intérêt général : ce qui est bénéfique à l'ensemble des membres d'une communauté.

Adhérer à une OGC n'est pas un choix libre

Nous rappelons une évidence : **adhérer à la SACEM, à la SCAM ou à la SACD n'est pas un choix libre.** C'est une condition obligatoire pour pouvoir percevoir les revenus issus de nos droits d'auteur, selon les répertoires.

Vous percevez et répartissez les droits d'auteurs et autrices vivants, mais aussi d'auteurs et autrices morts. Cette mission est d'une grande importance. **Mais vous n'avez jamais été mandatés pour parler au nom des professions sur notre sécurité sociale.** Nous vous avons mandaté pour gérer nos **droits d'auteur**, pas nos **droits sociaux**.

À l'égard de vos sociétaires, vous devez une exemplarité absolue :

- Garantir la **transparence** et la **probité** de vos prises de position publiques.
- Ne jamais instrumentaliser la voix des auteurs pour soutenir une politique **contraire à leurs intérêts.**

Ce que nous demandons

- **Le retrait immédiat de votre soutien** au communiqué pro-SSAA.
- Une clarification publique de votre position **pour reconnaître la gravité du scandale Agessa, dans l'intérêt des auteurs et autrices victimes.**
- La réaffirmation de **votre retrait sur les questions de gouvernance sociale**, conformément au principe fondamental de liberté syndicale.
- Un soutien clair en faveur de la création d'un **Conseil de la protection sociale des artistes-auteurs**, inscrit dans le Code de la sécurité sociale, **administré par les bénéficiaires eux-mêmes**, et accompagné **d'élections professionnelles garantissant un véritable dialogue social**.

Pour tourner la page de la SSAA et restaurer la confiance

Nous voulons enfin un pilotage de la sécurité sociale des artistes-auteurs à la hauteur des enjeux de notre siècle. Un système transparent, équitable, **et gouverné par celles et ceux qu'il concerne : les assurés eux-mêmes.**

Nous vous appelons, organismes historiques de la culture française, à vous rappeler **pour qui et pourquoi vous existez.**

<u>Liste des signataires :</u>

Lionel Marty (sociétaire ADAGP **)**
Cécile Brosseau (sociétaire ADAGP)
Jean-Baptiste Andréa (sociétaire SACD) prix Goncourt
Nicolas Ancion (sociétaire SACD et SCAM)
Samantha Bailly (sociétaire SCAM)

Henri Fellner (sociétaire ADAGP)
Benoît Peeters (sociétaire SCAM)
Laurent Gontier (sociétaire SCAM)
Camille Ulrich (sociétaire ADAGP)
Betty Bone (sociétaire ADAGP)
Johanna Goldschmidt (sociétaire SACD)
Régis Jaulin (sociétaire SACD)
Sophie Lodwitz (sociétaire SACD)
Anastasia Heinzl (sociétaire SACD)
Pierre-Gilles Stehr (sociétaire SACD)
Pierre Delorme (sociétaire SACD)
Vincent Souchon (sociétaire SACD)
Enya Challal (sociétaire SACD)
Remi Grelow (sociétaire SACD)
Sabine Cipolla (sociétaire SACD)
Alain Moreau (sociétaire SACD)
Julien-Guilhem Lacombe (sociétaire SACD)
Romain Protat (sociétaire SACD et SACEM)
Léonie De Rudder (sociétaire SACD et SACEM)
Julien Malaussena (sociétaire SACEM)
Pierre de La Forest Divonne (sociétaire SACD)
Juliette Iturralde (sociétaire ADAGP)
Katerine Louineau (sociétaire SAIF)
Colette Hus-David (sociétaire ADAGP)
Marie Eynard (sociétaire SACD et SACEM)
Claire Lebourg (sociétaire ADAGP)
Alban Ravassard (sociétaire SACD)
Manu Causse (sociétaire SACD et ADAGP)
Joëlle Wintrebert (sociétaire SACD)
Nathalie Desforges (sociétaire ADAGP)
Claire Le Luhern (sociétaire SACD, SACEM et SCAM)
Hadrien Cousin (sociétaire SACD)
Rémi Brion (sociétaire SACD)
Martin Page (sociétaire SACD et SCAM)
Coline Pierré (sociétaire SACD, SCAM et ADAGP)
Cy. (sociétaire SCAM, ADAGP)
Jeanne Seignol (sociétaire SCAM)
Sabine Dabadie (sociétaire SACD)
Romain Gadiou (sociétaire SACD)
Frédéric Maupomé (sociétaire SACD et ADAGP)
Loïc Dauvillier (sociétaire SACD, ADAGP, SACEM)
Rosalie Loncin (sociétaire SACD)
Marine Lachenaud (sociétaire SACD)
Krystel C. Robin (sociétaire ADAGP)

Julien Dinse (sociétaire SACD, SACEM)
Victoire Tuaillon (sociétaire SCAM)
Ronan Toulhoat (sociétaire ADAGP)
Roma Garcia-Longoria (sociétaire SACD)
Charlotte Schioler (sociétaire SACD)
Maeline Li (sociétaire ADAGP)
Margaux Saltel (sociétaire ADAGP)
Jules Maillot (sociétaire ADAGP)
Alexia Atmouni (sociétaire ADAGP)
Bablet Mathieu (sociétaire ADAGP)
Clémence Mauger (sociétaire ADAGP)
Paul Martin (sociétaire ADAGP)
Léo Karmann (sociétaire SACD)
Mélanie Duval (sociétaire SACD)
Elise Thibaut (sociétaire SACD)
Pauline Mauroux (sociétaire SACD)
Stéphane Berard (sociétaire ADAGP, SACD)
Caroline Torelli (sociétaire SACD)
Nicolas Vinson (sociétaire SACD)
Malo Kerfriden (sociétaire ADAGP)
Marc Herpoux (sociétaire SACD)
Célia Soumet (sociétaire SACD)
Aïcha Zennoune (adhérente SACD)
Renaud Perrin (sociétaire ADAGP)
Eugène Riousse (sociétaire SACD, ADAGP)
Alexis Chrun (sociétaire adagp)
Nicolas Siner (sociétaire ADAGP)
Charlotte Roederer (sociétaire adagp)
Alice Leblanc Laroche (sociétaire ADAGP)
Amélie Laval (sociétaire ADAGP, SOFIA)
Agathe Monnier (sociétaire ADAGP)
Emmanuelle Urien (sociétaire SACD)
Cédric Stephan (sociétaire SACD)
Agnès Patron (sociétaire SACD)
Elodie Durand (sociétaire ADAGP)
Alice Martins (sociétaire SACD)
Juliette Marquet (sociétaire SACD)
Arnaud Malherbe (sociétaire SACD)
Marjorie Pourchet (sociétaire ADAGP, SACD)
Thomas Baas (sociétaire SACD, ADAGP, SOFIA)
Michel André Jouveaux (sociétaire SACEM, SACD)
François Delebecque (sociétaire ADAGP)
Arnaud Célérier (sociétaire ADAGP)
Marie Pavlenko (sociétaire SACD)

Marion Festraëts (sociétaire SACD)
Antoine Galvani (sociétaire SACEM)
Lisa Gaultier (sociétaire SACD)
Gérard Zuchetto (sociétaire SACEM, SACD, SOFIA)
Arthur Beaudoin (sociétaire SACD)
Elsa Valentin (sociétaire SOFIA)
Julie Loncin (sociétaire SACD et SOFIA)
Gaël Malry (sociétaire SACD)
Nathalie Dieterlé (Sociétaire SACD et SOFIA et ADAGP)
Léo Bocard (sociétaire SACD)
Louis Pierre-Lacouture (sociétaire ADAGP)
Miya (sociétaire ADAGP)
Virginie Bergeret (sociétaire ADAGP)
Lionel Chouin (sociétaire ADAGP)
Céline Decoox (sociétaire SACD)
Elie-G. Abécéra (Sociétaire SACD)
Dominique Rocher (sociétaire SACD)
Ramona Badescu (sociétaire SACD)
Gala Vanson (sociétaire ADAGP)
Clémentine Carsberg (sociétaire SAIF)
Lewis Chambard (sociétaire SACD)
Françoise Renaud (sociétaire SCAM et SOFIA)
Marie Causse (sociétaire SACEM et SCAM)
Nora Bouazzouni (sociétaire SCAM et SOFIA)
Marie-Paule Noël (sociétaire SOFIA)
Stéphanie Chaptal (sociétaire SOFIA)
Ashley Mendoza (sociétaire SACD)
Pierre-Hélie Disderot (sociétaire SACD)
Benjamin Goby (Sociétaire SACD)
Baljeet Rai (Sociétaire SACD)
Morvandiau (sociétaire ADAGP)
Bonaventure (sociétaire ADAGP)
Clémentine du Pontavice (sociétaire ADAGP, SACD et SACEM)
Rodolphe Vassails (sociétaire SACEM)
Camille Desombre (sociétaire SCAM)
Pauline Sauveur (sociétaire SACD)
Henry Gifford (sociétaire SACD)
Amélie Jackowski (sociétaire SAIF et SOFIA)
Vinciane Mokry (sociétaire SACD)
Grégory Demange (sociétaire ADAGP)
Lauren Malka (affiliée à la SACD et à la SCAM)
Bruno Ore (sociétaire SACD)
Sébastien Perret (sociétaire SACD et SCAM)
Simon Kansara (sociétaire SACEM)

Lina Chemin (sociétaire SCAM et SACEM)
Wagner Sarah (sociétaire SACD)
Vincent Ferrand (sociétaire SACEM)
Cécile Polard (sociétaire SACD)
Laurent Perez del Mar (sociétaire SACEM)
Diane Gaignoux (sociétaire ADAGP)
Nathalie Hug (sociétaire SACD)
Jérôme Camut (sociétaire SACD et SCAM)
Margaux Caput (sociétaire SCAM)
Kamel Guemra (sociéraire SACD)
Krystel C. Robin (sociétaire ADAGP)
Bruno Liance (sociétaire ADAGP et SOFIA)
PrincessH (sociétaire ADAGP et SOFIA)
Stéphanie Alastra (sociétaire ADAGP et SOFIA)
Frédéric Grand (sociétaire ADAGP)
Julia Briend (sociétaire ADAGP)
Manon Bril (sociétaire SCAM)
Anaïs Massini (sociétaire ADAGP et SACD)
Fabrice Parme (sociétaire SACD et ADAGP)
Iris Pouy (sociétaire ADAGP)
Jean-François Biguet (sociétaire ADAGP)
Jérémie Fischer (sociétaire ADAGP, SOFIA, SACD)
Matthias Picard (sociétaire ADAGP, SOFIA)
Adeline Avril (ADAGP)
Vincent Bourgeau (Scam, SAIF)
Sandra Poirot Cherif (Sofia, SAIF)
Benoît Guillaume (ADAGP)
Jaufre Vessiller Fonfreide (sociétaire SCAM)
Olivier Norek (SACD SOFIA)
Sandrine Destombes (SOFIA)
Alexis Laipsker (SOFIA)
Cédric Sire (sociétaire SOFIA)
Eric Giacometti (SOFIA**)**
Olivier Bal (SOFIA)
Ian Manook (SACD)
Franck Thilliez (SOFIA et SACD)
Nicolas Lebel (SOFIA SACD
Elisabeth Jonniaux (sociétaire Scam)
Niko TACKIAN (Sofia et SACD)
Sarah KAMINSKY (SACD)
Jean-Luc Bizien (SOFIA)
Francis Launay (Sociétaire SACD)